



---

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale****Vingt-troisième session**  
Vienne, 12-16 mai 2014**Projet de rapport***Rapporteuse: Jeannette Mwangi (Kenya)***Additif****Questions administratives, budgétaires et de gestion  
stratégique**

1. À ses 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 12 et 14 mai 2014, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit:

“Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

c) Méthodes de travail de la Commission.”

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/2-E/CN.15/2014/2);

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/8-E/CN.15/2014/8);



c) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (E/CN.7/2014/15-E/CN.15/2014/15);

d) Document de séance sur le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 (E/CN.15/2014/CRP.3);

e) Document de séance sur les méthodes de travail et la documentation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2013/CRP.12).

3. À la 2<sup>e</sup> séance, le 12 mai 2014, des déclarations générales ont été faites par l'observateur de l'État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) et par les représentants de la Colombie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Nigéria, de la Croatie, de l'Arabie saoudite et de l'Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs des Pays-Bas, de la France, de l'Inde, de l'Iraq, de l'Équateur, du Venezuela (République bolivarienne du), du Viet Nam et du Soudan.

4. Des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, le Directeur de la Division de la gestion et le Chef du Secrétariat des organes directeurs de l'ONUDC. Le représentant de l'Espagne, intervenant en qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a fait une déclaration liminaire.

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par les observateurs de Sri Lanka (au nom du Groupe des 77 et la Chine) et du Nicaragua (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), ainsi que par les représentants du Brésil, de la Thaïlande, du Japon, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique, de Cuba et de la République de Corée. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Suède, de la Finlande et du Canada. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

## **A. Délibérations**

6. Plusieurs orateurs ont accueilli avec satisfaction les travaux que continuaient de mener le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, le rôle important qu'il jouait en tant qu'instance de dialogue constructif et se sont félicités de la prorogation de son mandat. Certains orateurs ont indiqué que le groupe de travail devrait devenir un organe consultatif permanent de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants.

7. S'agissant des questions budgétaires, les orateurs ont souligné qu'il était important que l'ONUDC soit guidé par la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et que celle-ci devait évaluer l'efficacité et la faisabilité du nouveau modèle de financement avant l'exercice biennal 2016-2017.

8. Plusieurs orateurs ont indiqué qu'il fallait poursuivre le dialogue constructif entre les États Membres et le Secrétariat pour procéder au recouvrement intégral des

coûts de manière transparente, cohérente et efficace. Il a été rappelé que l'augmentation des fonds destinés à des fins spéciales et la baisse simultanée des fonds à des fins générales était intenable et, à long terme, mettait en péril la bonne exécution des programmes de l'Office. Un orateur a insisté sur le fait que le recouvrement intégral des coûts n'était pas source de dépenses supplémentaires, mais qu'il présentait les dépenses existantes d'une manière différente.

9. Plusieurs orateurs ont prié l'ONUDC de continuer à fonder son action sur les principes de transparence, de responsabilité et de cohérence. Certains orateurs se sont félicités du fait que la transition vers le modèle de recouvrement intégral des coûts permettait de débattre en connaissance de cause des coûts réels et du rapport coût-efficacité des programmes et projets. Il a été estimé que les coûts devaient être maîtrisés et rationalisés tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Il a également été estimé que la maîtrise des coûts était une nécessité particulièrement importante afin que projets de l'ONUDC demeurent concurrentiels.

10. Certains orateurs ont indiqué que le modèle de recouvrement intégral des coûts ne devrait pas être appliqué rétroactivement à des projets existants pour lesquels des cadres financiers avaient déjà été convenus. Le Secrétariat a été prié de continuer à informer les États Membres de la mise en œuvre du modèle, et à leur faire part des difficultés rencontrées et des enseignements tirés. Certains orateurs ont également demandé des informations détaillées concernant l'utilisation des fonds d'appui aux programmes. Le Secrétariat a en outre été prié de fournir des informations relatives à la répartition géographique et à l'équilibre entre les sexes en ce qui concerne le personnel de l'ONUDC au siège, ainsi que dans les bureaux régionaux et de pays.

11. Il a été indiqué que la Commission devrait être clairement reconnue comme l'organe chargé du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et que les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale n'étaient pas un organe décisionnel ou directeur, mais un organe consultatif et une instance facilitant l'échange d'informations et de données d'expérience, ce qui devrait être pris en compte dans le cadre stratégique pour la période 2016-2017. Un orateur a indiqué qu'il fallait améliorer la hiérarchisation des objectifs dans le projet de cadre stratégique et renforcer la coordination et la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à l'application et à l'amélioration continue de la planification et de la gestion axées sur les résultats, ainsi que des rapports sur les résultats des programmes.

12. Il a été noté que les droits de l'homme et l'égalité des sexes étaient d'importantes questions transversales pour l'Office et plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme du Secrétaire général, ainsi que la note d'orientation sur les droits de l'homme de l'ONUDC. Certains orateurs ont estimé qu'il fallait continuer de renforcer la participation de la société civile aux travaux de l'ONUDC.

13. Un orateur s'est félicité de l'importance accordée à l'état de droit et au développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et a indiqué que des fonds seraient alloués à l'élaboration d'indicateurs concernant l'état de droit, la justice et la sécurité.

14. Il a été souligné que l'ONUDC devait continuer d'accorder une large place à la fourniture d'assistance technique et au renforcement des capacités. De nombreux

orateurs ont félicité l'ONU DC de la fourniture d'une assistance normative et technique. Certains orateurs ont souligné que ses activités de base devraient être imputées au budget ordinaire pour garantir la prévisibilité et la durabilité des ressources nécessaires à l'exécution de ses mandats.

15. On s'est félicité des progrès réalisés pour améliorer les méthodes de travail de la Commission, ainsi que des efforts entrepris par le Secrétariat pour mettre la documentation pertinente à disposition et actualiser les informations générales. On a noté la nécessité de continuer d'évaluer et de simplifier la documentation établie pour la Commission. On a noté qu'il importait de faire en sorte que la documentation soit disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et qu'il fallait envisager de réduire encore le nombre des rapports en procédant à des regroupements.

16. S'agissant du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017, la Commission a décidé de suivre la même approche que celle convenue par la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session en mars 2014 et de transmettre les commentaires reçus des États Membres avec le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017 au Comité du programme et de la coordination pour examen à sa cinquante-quatrième session en juin 2014.